

Stage de Sensibilisation à la pédagogie Willems®

PRÉSENTATION

Ce stage présente la proposition pédagogique d'Edgar Willems à l'image de son auteur, alliant réflexions profondes sur la nature de la musique et ses liens avec la nature humaine, et pratique très concrète des conséquences de ces réflexions sur l'organisation et le déroulement de cours d'éducation musicale.

La progression des quatre degrés d'évolution sera présentée avec des enfants, en direct ou en vidéo, depuis l'initiation jusqu'au solfège et aux débuts instrumentaux, et immédiatement vécus et pratiqués en écho avec les participants :

- > 1^{er} degré : l'initiation musicale
- > 2^{ème} degré : l'initiation musicale (prolongement du 1^{er} degré)
- > 3^{ème} degré : l'initiation pré-solfégique et pré-instrumentale
- > 4^{ème} degré : le solfège vivant et l'éducation instrumentale

Le formateur : Christophe LAZERGES – *Diplômé didactique Willems®* ; *Responsable du Comité Artistique et Pédagogique de la Fédération Internationale Willems®* ; *Directeur de l'École de Musique Ryméa-Lyon 6^{ème}*

Si à la fin de ce stage vous souhaitez poursuivre votre formation, il vous sera possible, en fonction de votre profil, d'intégrer le cursus de formation au Diplôme Pédagogique d'Éducation Musicale Willems® (sur 3 ans) ou au Certificat d'Éducation Musicale Willems® (sur 2 ans) ouverts à la rentrée 2018/2019 (si le nombre minimum de 10 inscrits est atteint).

PLANNING

Il comprend 20 heures de cours (hors pauses) réparties sur 3 jours :

- > jeudi 01/11 : 10h-12h30 / 14h-19h (6h30 de cours)
- > vendredi 02/11 : 9h-12h30 / 14h-19h (7h30 de cours)
- > samedi 03/11 : 9h-12h30 / 14h-17h (6h de cours)

LIEU

La formation se déroulera dans Paris intra-muros.

L'adresse exacte du lieu d'accueil sera communiquée au plus tard 15 jours avant le 1^{er} jour de formation.

FRAIS D'INSCRIPTION : 310€ (hors transport, hébergement et repas)

=> Frais pédagogiques (290€) + Cotisation - Adhésion FIW 2019 (20€)

Si prise en charge par un OPCA, les frais pédagogiques sont majorés de 30% et la cotisation reste à la charge du stagiaire. Contacter le secrétariat pour la constitution du dossier.

Le règlement des frais d'inscription doit être adressé à la FIW et joint à votre bulletin d'inscription complété et signé avant le 25 octobre 2018.

En fonction du moyen de transmission de votre bulletin d'inscription, différents modes de paiement sont possibles :

> espèces

> chèque bancaire à l'ordre de la FIW

> virement bancaire (Banque Postale) / IBAN : FR65 2004 1010 0715 9448 4H03 810

> virement PayPal / http://fi-willems.org/monde/paiementsEnLigne_newSite.php?lang=fr

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

> Téléphone : +33 (0)4 72 62 87 38

> Mail : contact@fi-willems.org

> Site : www.fi-willems.org

> Adresse postale :

Fédération Internationale Willems / 43 rue des Hérideaux - 69008 Lyon (France)

CONDITIONS D'ANNULATION

> En cas de désistement jusqu'à 31 jours avant le début du stage, une somme forfaitaire de 70€ pour dédommagement sera retenue.

> En cas de désistement à moins de 31 jours avant le début du stage, aucun remboursement ne sera possible ; la totalité des frais reste due.

> En cas de désistement pour cas de force majeure (dont maladie, décès) et sur présentation d'un justificatif, seule une somme forfaitaire de 50€ pour frais de gestion sera retenue.

PLUS DE DÉTAILS SUR LES DEGRÉS PÉDAGOGIQUES PROGRESSIFS

L'initiation musicale - 1^{er} degré : développement auditif et vocal / frappés rythmiques / chansons / mouvements corporels naturels

Palier introductif, où priment le vécu oral et concret, la révélation des phénomènes musicaux, l'éveil de l'intérêt, de l'adhésion, de la participation active et des initiatives, l'attachement au fonctionnement global, vers la naissance d'actes justes et de beauté en tout.

L'initiation musicale - 2^{ème} degré : développement auditif et vocal / frappés rythmiques / chansons / mouvements corporels naturels

Prolongement plus conscient du 1^{er} degré : certains phénomènes musicaux auditifs et rythmiques connaissent des transcriptions graphiques, avec plus d'exigence, plus de mémoire, plus de conscience relative.

L'initiation pré-solfégique et pré-instrumentale - 3^{ème} degré :

Période de mise en ordre de tous les phénomènes vécus, réalisant, de façon homogène, le passage du concret à l'abstrait : ordonnances diverses, latéralisation du corps, applications instrumentales, entre autre sur carillon chromatique.

Le solfège vivant et l'éducation instrumentale - 4^{ème} degré :

> Le solfège vivant est une alphabétisation considérée comme un des couronnements de l'éducation musicale, où, en marge de la lecture et l'écriture rythmique, mélodique et harmonique, l'improvisation reste présente. Le langage musical continue d'être envisagé dans son ensemble à travers tous les styles et époques. Les organisations modales et tonales sont développées à la mesure du rôle que l'homme leur a donné dans l'évolution de son langage expressif.

> L'éducation instrumentale (tous les instruments) qui commence parallèlement, s'enchaîne organiquement après l'éducation pré-solfégique et pré-instrumentale. Elle fait passer la musique avant l'instrument et la vie avant la perfection formelle.

Fédération Internationale Willems®

Siège : 46 rue Bugeaud – 69006 LYON

Secrétariat : 43 rue des Hérideaux – 69008 LYON

Tél : + 33 (0)4 72 62 87 38

Mail : contact@fi-willems.org

Site : www.fi-willems.org

*Association enregistrée à la Préfecture du Rhône sous le n° W691063767 / APE N°8559B / SIRET n° 327 237 566 000 77.
Organisme de formation n° 82 69 12 756 69. (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.)*